



**APPEL A PROJET / CANDIDATURE  
JARDIN DES ARTS 2012  
DATE ANNIVERSAIRE LES 10 ANS**

- 1. Contexte et Présentation de l'association qui porte le projet**
- 2. Appel à projet artistique Dossier de candidature et informations techniques**

# 1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE JARDIN DES ARTS ET DE L'ASSOCIATION LES ENTREPRENEURS MECENES

Pour comprendre le contexte de cet appel à projet, il est important de revenir sur ce qui « fait » l'association Les Entrepreneurs Mécènes : 17 entreprises et une association pour participer au rayonnement de l'art dans l'Ouest et plus particulièrement de la sculpture monumentale... et rapprocher ainsi l'économique et l'esthétique avec 2 valeurs : simplicité et convivialité.

## LE MECENAT EN ACTION DEPUIS 2003

Chaque année, l'association Les Entrepreneurs Mécènes organise donc une exposition de sculptures monumentales dans le parc paysagé de l'hôtel-restaurant Ar Milin' à Châteaubourg (35) à 20 km de Rennes sur l'axe Paris : **JARDIN DES ARTS**. Ce soutien aux artistes s'inscrit dans un esprit d'entreprise et dans une dynamique créative.

6 artistes, sculpteurs du monumental ou du land'art exposent leurs œuvres chaque année depuis 9 ans.

Ce projet artistique, qui développe l'art dans l'Ouest, mobilise 17 entreprises réunies autour d'une envie d'action culturelle, d'une ouverture (au grand public), d'une audace en profitant d'une galerie à ciel ouvert. Sans oublier l'engagement auprès des enfants avec une initiative d'ateliers auprès de 5 écoles, 5 classes, programmée pour 3 ans consécutifs.

### Le PROJET

Valorisation de la sculpture, des installations artistiques et de l'art en général en Bretagne, à destination :

- du grand public, habitants de la commune et autres
- du monde de l'entreprise
- des écoles et des enfants en général,

en organisant à CHATEAUBOURG, une exposition gratuite dans un parc privé (mais ouvert au public toute l'année) au cœur de la Commune, pour accueillir amateurs, initiés, collectionneurs et écoles.

Chaque année les membres de l'association sélectionnent 6 artistes sculpteurs ou plasticiens, après étude de leurs dossiers, visite dans leurs ateliers, et dont les travaux sont toujours différents, éclectiques, accessibles de façon à toucher et interpeler un large public. Au total une quinzaine d'œuvres est exposée dans le parc et disponible à la vente.

L'exposition permet chaque année à certains artistes de vendre des œuvres, d'autres créent des liens plus étroits avec des Mécènes qui leur confient des commandes spécifiques et privées.

## L'ART ET L'ENTREPRISE : UNE INVITATION A LA RENCONTRE

Provoquer la rencontre d'hommes et de femmes d'horizons différents mais partageant des valeurs communes (audace, ouverture, exigence) et inviter à découvrir le côté pluridisciplinaire de l'art, moyen d'expression qui parle à nos sens : voilà la vocation des entrepreneurs-mécènes qui s'engagent dans le soutien d'initiatives culturelles pour « penser autrement », tout en faisant naître une dynamique régionale. Cet acte de communication démontre que l'entreprise sait dépasser le traditionnel discours-produit au profit d'une expression originale et surtout d'une mise en relation avec des créateurs.

## JARDIN DES ARTS : L'ESSENTIEL DE L'EVENEMENT

Une exposition originale en Bretagne « JARDIN DES ARTS », mettant en avant des sculpteurs et artistes plasticiens d'œuvres monumentales.

### **L'exposition 2011 : Neuvième édition en chiffres**

- 6 artistes du monumental exposés (42 depuis 2003)

- 4000 dossiers-catalogues diffusés
- 800 leaders d'opinion touchés
- 400 journalistes de la presse régionale et nationale contactés et près de 100 articles parus
- Plus de 6.000 visiteurs sur la période mai-août (estimation)
- Fréquentation du site Internet multipliée par 2 sur la période mai-juin
- Soutien de 17 entreprises

Sur 9 ans : près de 150 œuvres exposées dont près de 40 ont été acquises

#### Les entrepreneurs mécènes mettent de l'art dans les écoles

Depuis 2005, l'association a décidé d'aller plus loin en finançant l'enseignement des pratiques artistiques dans des classes de CE1. Le déroulement du projet s'étend sur une période de trois années consécutives, avec les mêmes élèves qui ont grandi, changé de classe et évolué dans leur approche de la création. Cinq classes sont aujourd'hui suivies.

Des ateliers d'arts plastiques tout au long de l'année. Trois plasticiennes interviennent au sein de ces écoles en collaboration avec les institutrices/enseignantes et leur direction.

Les créations des enfants sont exposées chaque année aux côtés des œuvres des artistes professionnels.

### **LES 17 ENTREPRENEURS MECENES**

Bruno CARON - ART NORAC (activités de mécénat),  
 Michel BREJON - BATIR FRANCE (ingénierie, architecture),  
 Valery REHEL - FROMAPAC (découpe et conditionnement fromages),  
 Claude VACHER - CAPEX CONSEILS (expertise comptable),  
 Brice ROBINEAU - Groupe CHENE VERT FINALAB (laboratoire vétérinaire),  
 Didier ROBIL - CI COMPOSITES (pièces et structures en matériau composite),  
 Christine ROBIN - BCME (banque des entreprises),  
 Didier ROUX - HARDY INSIDE (fabricant de cuisines),  
 Jean JENIN - IMPRIMERIE DES HAUTS DE VILAINE (imprimeur),  
 Annie JEULAND - LUISINA (fabricant plans de travail, éviers, robinetteries),  
 Loïc MAILLEUX - MX (constructeur de machines agricoles),  
 Thierry PIGEON - Groupe PIGEON (carrières, travaux publics, chaux, béton et négoce),  
 Roland MARCHIX - RMS COURTAGE (courtier en assurances d'entreprises),  
 Christian ROULLEAU - GROUPE SAMSIC (Facility Management & Solutions RH),  
 Olivier CLANCHIN - TRIBALLAT-SOJASUN (agroalimentaire),  
 Jacques BUREL - SULKY BUREL (constructeur de machines agricoles),  
 Guillaume JAUNAIT - SUPER U (distribution).

... pour une initiative sans précédent en Bretagne :

- Impliquer son entreprise dans une démarche de mécénat, pour être attentif et ouvert
- Jouer un rôle significatif en aidant les sculpteurs : par l'exposition d'œuvres existantes d'une part et d'autre part aide à la création (fourniture de matériel et de moyens humains en usine pour la réalisation de certaines œuvres et/ou peinture au besoin), mise à disposition du lieu, communication autour de l'événement et vente...

### **LES OBJECTIFS**

- Créer un événement culturel et artistique dans la région
- Valoriser la sculpture, un art peu connu (d'autant plus difficile car monumental)
- Présenter l'art et les artistes dans un lieu adapté (parc de 5 ha) ouvert Gratuitement au plus grand nombre
- Provoquer des rencontres pédagogiques au sein des écoles

## LES PUBLICS

- Le grand public : les habitants de Châteaubourg, de la Communauté de Vitré, les familles de la région, et plus largement
- Les leaders d'opinion (dont les journalistes régionaux et nationaux)
- Les secteurs culturels et institutionnels bretons
- Les enfants et leurs parents : les écoles primaires et collèges de la commune et proximité
- Les entreprises du département/région
- Les salariés des entreprises mécènes

## LE LIEU

- Le parc Ar Milin' (moulin en breton) à Châteaubourg. Un lieu « idéal » de 5 ha aux portes de Rennes, à 20 km sur l'axe Rennes-Paris... Châteaubourg fait partie du Pays de Vitré.
- Un parc, anciennement une prairie, fait de grands espaces pour la perspective cachant des endroits intimes qui invitent à la promenade, au repos et à la contemplation. C'est un lieu avec une histoire, lui-même sculpté depuis plus de 50 ans par des architectes-paysagistes. Il comprend un arboretum d'une centaine de variétés d'arbres et arbustes...
- Entrée libre d'accès - gratuit - tous les jours et tout l'année

## LES MOYENS DE COMMUNICATION

- ➔ Un catalogue édité à 2.000 exemplaires avec une fiche par artiste
- ➔ Un dépliant 4 volets édité à 4.000 exemplaires
- ➔ Une affiche
- ➔ Un courrier d'invitation et d'information aux leaders d'opinion, aux milieux associatifs culturels et secteur du tourisme : adressé à plus de 2.000 personnes avec le catalogue.
- ➔ Un courrier spécifique aux écoles et collèges des environs, soit près de 30 établissements
- ➔ Plusieurs communiqués de presse (mars, avril, mai, juin), adressés à la presse régionale et nationale et déclinés suivant les médias concernés : art, jardin, économie... et ces mêmes rubriques au sein de la presse généraliste nationale. (Presse, tv, radios, web, blog...). Une revue de presse faisant état d'une centaine d'articles.
- ➔ Une conférence de presse et pour les 10 ans un voyage de presse
- ➔ Un « vernissage » accueillant plus de 400 personnes
- ➔ L'annonce de l'événement sur [www.lesentrepeneursmecenes.fr](http://www.lesentrepeneursmecenes.fr) et des liens avec les sites des artistes et des mécènes disposant d'une adresse Internet

## 2. APPEL A PROJET : LES 10 ANS DE JARDIN DES ARTS - UN NOUVEAU PROJET, UN NOUVEAU LIEN

Depuis 10 ans l'association Les Entrepreneurs Mécènes a réussi à créer du lien entre des PME bretonnes (essentiellement bassin rennais) et des artistes, entre des artistes et des enfants, entre des parents et des artistes, entre des salariés et des artistes...

Date anniversaire oblige, l'association a décidé d'organiser un grand événement. Puisqu'elle est engagée dans le mécénat et que son but est de faire entrer l'art dans l'entreprise, les membres de l'association ont décidé d'accueillir, pour 2012, chacun un artiste au sein de leur entreprise ou de travailler en lien avec lui.

Il s'agit ici d'un projet à caractère unique et exceptionnel pour les 10 ans de JARDIN DES ARTS. Il revêt des atouts originaux par le simple fait que ce sont les entreprises et leurs salariés via un comité de pilotage qui va travailler « en direct » avec les artistes.

### LE PROJET

**Dans l'idée qui fait le succès de notre association et exposition, le thème retenu doit transcrire ces notions : plaisir et durable, audace et réalisme, art et nature ; le thème retenu pour 2012 étant LE LIEN... pour des projets qui vont donner toute sa force au 10ème anniversaire : lien entre les mécènes et les artistes, lien entre les sculpteurs et le public, lien entre l'art/pédagogie et les écoles, lien entre l'art et la nature...**

**Depuis 10 ans que nous exposons des artistes plasticiens dans l'enceinte du parc d'Ar Milin', des oeuvres ont déjà été acquises par les entreprises ou commandées... l'association souhaite aujourd'hui aller plus loin et créer un lien réel et plus étroit avec l'artiste en l'invitant à travailler avec elles et leurs salariés (éventuellement). Chacune de ces entreprises met en place un groupe de liaison, comité artistique (fonction de la taille de l'entreprise) chargé du suivi du projet. Ce comité suit la réalisation du projet de A à Z de la conception jusqu'à l'installation dans le cadre de Jardin des Arts dans le parc d'Ar Milin'.**

**La réalisation de l'œuvre/installation peut se faire suivant ces 3 possibilités :**

- dans l'enceinte de l'entreprise
- dans l'atelier de l'artiste
- dans le parc d'Ar Milin'

### MATERIAUX

- Les matériaux acceptés : bois, pierre, métal, composites, éléments de recyclage... pas de limite ici... l'association est ouverte à toute proposition.
- L'artiste peut également envisager utiliser les matériaux des entreprises mécènes de l'association -> voire liste des entreprises et domaines d'activités plus haut.
- L'achat des matériaux est réalisé par l'artiste, avec prise en charge financière de l'entreprise sur la base d'une négociation commune et de devis préalables... ces achats devront occasionner de moindre frais supplémentaires, dans la mesure du possible.

### TYPE D'OEUVRES et DUREE

- Tout type d'oeuvres, sculptures, installations *in situ* sont acceptées. Les œuvres proposées doivent être visuelles et monumentales.
- La création doit être transportable et transposable de l'atelier de l'artiste au parc d'Ar Milin' et à l'entreprise porteuse du projet.
- Ces oeuvres suggèrent le lien étroit tissé entre l'art et la nature ou l'art et l'entreprise ;
- Les œuvres sont pensées durables ou éphémères ; leur durée de vie doit être d'un

minimum de 5 mois à compter de l'installation de l'œuvre dans le parc d'Ar Milin' au mois de mai 2012.

- **Les créations « monumentales » seront privilégiées toujours dans le respect de l'échelle du lien avec le parc d'Ar Milin' et l'entreprise, c'est-à-dire en rapport avec la dimension du parc : 5ha avec de grands arbres, de grands espaces ... donc le monumental entend ici à la fois : poids, taille, multiplicité...**

## FINALISATION

- L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté, ou tout du moins dans le même esprit, et des modifications pourront intervenir sur la base d'un commun accord avec l'entreprise
- L'entreprise qui aura suivi le projet peut se porter acquéreur de l'œuvre sur la base de négociations avec l'artiste et de gré à gré (coût à coût avec le mécène) ; elle se réserve donc le droit de l'exposer dans son enceinte par la suite.

## INDEMNITE DE PRESTATION

- Une rémunération artistique versée par l'entreprise : d'un montant de 2 000 € honoraires sera attribuée à chaque artiste sélectionné. Elle doit comprendre :
  - La réalisation de l'œuvre : la création (les artistes sont tenus d'apporter les outillages nécessaires à leur travail) ;
  - La présence obligatoire de l'artiste lors du montage de son œuvre ;
  - La présence obligatoire de l'artiste au vernissage ;
  - La réalisation par l'artiste d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique ;
  - La visite de l'entreprise pour la mise en place du projet avec le chef d'entreprise et l'équipe chargée du projet suivant la collaboration
  - Le démontage de l'œuvre avec les équipes organisatrices ;
  - Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de l'évènement, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la communication de l'exposition = promotion, communication, produits dérivés (publications...), site Internet...
  - La cession des droits de l'exploitation de l'œuvre par l'entreprise si celle-ci se porte acquéreur. Les conditions de cette cession de droit seront fixées par un contrat entre l'artiste et l'entreprise.
  - L'artiste est convié à être présent : le jour de l'installation (dîner avec les entreprises), à la conférence de presse/voyage de presse, le jour du vernissage et éventuellement au dîner bilan du mois d'octobre.
  - L'artiste (prévenu à l'avance) acceptera de rencontrer les journalistes, d'échanger à certains moments avec les écoles ou les centres de loisirs éventuellement
- A la charge de l'entreprise porteuse du projet
  - Un forfait de déplacements pour minimum deux trajets aller et retour depuis le lieu de résidence de l'artiste référent sur la base de 0,40 euros du kilomètre.
  - Le reste (train, hébergement, repas, matières, transport de l'œuvre, etc) étant financé directement par l'entreprise et à négocier par elle avec son artiste.

Les organisateurs s'engagent à valoriser au mieux et mettre en avant les artistes et leurs œuvres. Dans le cadre de loi Lang sur les droits à l'image, l'artiste les autorise à utiliser et exploiter les visuels de ses œuvres nécessaires à la communication de l'exposition, ceci avant, pendant et après l'opération. Ce droit accordé sans rémunération a pour seul but de valoriser chacun des artistes, dans le cadre de la manifestation dénommée "Jardin des Arts" ; les outils prévus sont le catalogue, les dossiers de presse, les affichettes, le site internet, une rétrospective des 10 années... et les reportages des journalistes. Un reportage photographique servira à l'édition du dossier de presse (200 exemplaires) et au site Internet et autres publications nécessaires à la promotion de la manifestation.

## **PRECISIONS : REALISATION DE L'OEUVRE**

- La création de l'œuvre devra se faire en relation avec l'entreprise, soit dans l'enceinte de l'entreprise (ou autre lieu défini avec le commanditaire), soit dans l'atelier de l'artiste, soit directement dans le parc d'Ar Milin'.
- L'artiste est invité à établir une relation « directe » avec l'entreprise.

## **HEBERGEMENT / DEPLACEMENTS / MATERIEL**

- L'artiste sera hébergé pour la durée de son intervention si la création est réalisée directement dans le parc d'Ar Milin' ou dans l'enceinte de l'entreprise... dans une limite maximum de 6 jours
- L'hébergement, à la charge de l'entreprise, est prévu pour 1 seul artiste durant le séjour si il travaille sur place. (Hôtellerie, gîte... les organisateurs se réservent le droit de faire appel aux « bons plans »)
- Les repas sont également à la charge de l'entreprise.
- L'artiste se déplacera, dans la mesure du possible, avec son propre matériel (outillage, etc... sauf conditions vues avec l'entreprise)

## **INSTALLATION / DESINSTALLATION**

- L'accueil des artistes se fait par chacune des entreprises qui ont retenu un projet. Charge à elle d'organiser les moments d'interventions avec son artiste... dans le respect des délais imposés par l'exposition dans le parc Ar Milin' -> Démarrage le 1er week end de mai : 6 mai).
- Tous les artistes devront être présents le jour de l'installation dans le parc (fin avril), date du dîner des équipes artistes/mécènes qui lance officiellement l'exposition JARDIN DES ARTS.
- L'installation finale devra être terminée pour le vendredi 26 avril, dernier délai.
- L'artiste et l'entreprise devront démonter l'œuvre au plus tard le 26 septembre 2011... pour éventuellement l'installer dans l'enceinte de l'entreprise s'il y a acquisition/vente.

## **EXPOSITION DES OEUVRES**

- Lieu d'exposition dans le cadre de JARDIN DES ARTS : parc de 5 ha d'Ar Milin' ou autres lieux de la commune de Châteaubourg du 6 mai au 16 septembre 2012

## **ASSURANCES**

- Chaque artiste doit justifier d'une assurance professionnelle multigarantie.
- Les oeuvres exposées dans le parc Ar Milin'/Châteaubourg seront assurées par l'association pendant la durée de la manifestation sur la base de la valeur estimée dont volume et poids.
- Dans le cadre d'une exposition/installation propre à l'entreprise, il lui revient de l'assurer par elle-même.

## **CONVENTION ET RESILIATION**

- L'œuvre achevée devra être le plus fidèle au projet présenté.
- L'Association avertira les artistes sélectionnés début décembre 2011 et leur adressera par écrit une convention à signer établie entre les trois parties (artiste, association, entreprise)
- L'association se réserve le droit de contrôler à tout moment la bonne exécution de la convention. Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité (forfait et déplacements).

## QUESTIONS RELATIVES A CE DOSSIER

Nathalie et Daniel Jouan,  
aide à l'organisation et à la communication  
La Cochetière - 35320 Crevin  
Tel : 02 99 42 43 20 ou 06 61 77 35 00  
Mail : [jouan-nathalie@wanadoo.fr](mailto:jouan-nathalie@wanadoo.fr)

## ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Il doit être envoyé par la poste à l'adresse du siège de l'association  
LES ENTREPRENEURS MECENES  
AR MILIN' - 30 rue de Paris - 35220 CHATEAUBOURG  
Mail : [contact@lesentrepreneursmecenes.fr](mailto:contact@lesentrepreneursmecenes.fr)  
Nom de la Présidente : Madame Gisèle BUREL

## SITE INTERNET

Pour en savoir plus sur Jardin des Arts et découvrir les œuvres déjà exposées depuis 2003  
(voir rubrique « galerie ») : <http://www.lesentrepreneursmecenes.fr/>

## CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier sera constitué de documents et devra contenir :

1. La fiche de renseignements jointe dûment remplie
2. Un curriculum vitæ de l'artiste avec les principales expositions/interventions (récentes)
3. Des photos de précédentes interventions/sculptures/installations
4. Les books, catalogues et autres supports (cd...) sont vivement souhaités
5. Un projet d'installation/sculpture (dessin, photo se rapprochant, photomontage précis, 3d...) avec légende : un titre et un texte explicatif court présentés
6. Une note explicative plus importante avec une fiche technique détaillée présentant les matériaux nécessaires, le mode opératoire, les dimensions de l'œuvre, son emplacement dans l'espace et éventuellement le lieu ou type de paysage souhaité (voir sur le site Internet ?), les besoins en matériel ou aide éventuelles.

*Nota bene : Pour le retour du dossier, merci de joindre une enveloppe suffisamment affranchie libellée à l'adresse de l'artiste.*

## DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS

- 15 novembre 2011
- Le jury, composé de membres de l'association et de personnalités du milieu artistique, se réunira fin novembre 2011 pour la sélection des dossiers.
- Les artistes seront prévenus par téléphone ou mail.

## DOSSIER DE CANDIDATURE ARTISTE

Nom + Prénom :  
Adresse :  
Ville :  
Pays :  
Tel. Fixe + Fax :  
Tel. Portable :  
Courriel @ :  
Site Internet :  
N° SIRET, Urssaf ou Maison des artistes :  
Moyen de locomotion pour arriver sur le site :  
Moyen de locomotion sur place (si temps de résidence) :